

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/01/2021

Numéro interne de l'acte : 4

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 24

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation
28/12/2020

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le cinq janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

Etaient présents :

ABDALLAH Halimaty , ABDOURAHAMANE Céline , ANGATAHI Anli , ANRIFADJATI Anli , ASSANI Helene , ATTOUMANE Binti , BOINA Raim Rifay, BOINAIDI Habachia , CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi, HAMISSI Roukia , HASSANI Roza , ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsiddine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, MAHAMOUDOU Laouia , MATTOIR Moissinga , OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zainabou, SAID Zozofina , SAID-HALIDI Ambdirahamane , SOUMAÏLI Mhamadi , TOUMBOU Mariama , YBRAHIMA Ybrahima

Procuration(s) :

MATTOIR Abouchia donne pouvoir à M. MADI OUSSANI Mohamadi, OMAR Yankoub donne pouvoir à BOINA Raim Rifay

Etai(ent) absent(s) :

ALBERT Zalia , ASSANI Mohamed , CHEBANI Mohamadi , MATTOIR Abouchia , OMAR Yankoub

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : ABDALLAH Halimaty

Objet : Création du Chargé de mission administration générale et recherche des financements

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le plan pluriannuel d'investissement ambitieux, basé sur le service à la population et la qualité de vie, pour répondre aux enjeux du territoire et répondre de façon efficace aux attentes des citoyens, la Commune de Chiconi 8695 habitants).

Il convient donc de créer un emploi de Chargé de mission administration générale et recherche des financements, à temp complet, soit 35H heures. Il aura pour mission de définir, mettre en œuvre et suivre les procédures relatives au financement des projets de la Ville et au suivi des subventions.

Il sera une personne ressource pour la recherche de financeurs : déceler les opérations subventionnables et les différentes sources de financement possibles selon les projets.

Il élaborera les demandes de subventions : monter les dossiers et les plans de financements en lien avec les services concernés, rédaction des délibérations des conseils municipaux.

Il assurera le suivi des demandes de subventions : assurer le suivi opérationnel en lien avec les services et leur apporter un appui méthodique et technique, être l'interface entre la collectivité et les financeurs, saisir les bilans qualitatifs et financiers, élaborer les comptes d'emplois des subventions visés par le comptable public.

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi de Chargé de mission administration générale et recherche des financements, emploi permanent à temps complet

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant soit du cadre d'emplois des attachés territoriaux (ou équivalent).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi de Chargé de mission administration générale et recherche des financements, emploi permanent à temps complet, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des attachés,

- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel à défaut de pouvoir recruter un fonctionnaire, dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :

motif du recours à un agent contractuel : article 3-3 1°2°3°4°5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Niveau de recrutement : diplôme ou qualification de niveau BAC+5

Niveau de rémunération : grille des attachés, (+ le cas échéant, le régime indemnitaire),

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHICONI

Le Maire,

Mohamadi MADI OUSSANI

